

gnies ne paſſent pas complètes aux revûes des Inſpecteurs. Quant à la maſſe, qui eſt pour l'habillement des Régimens, le Roi la paye toujours pour le complet.

Uſtencile. Le Roi accorde l'uſtencile entier aux Régimens & Officiers réformés qui ſont campagne, de la façon que l'Auteur l'a distribué à chacun. L'Infanterie reçoit 1200 livres par Compagnie, & la Cavalerie eſt régiee par places évaluées à 12 ſols l'une. Il y a cependant des Régimens d'Infanterie qui n'en ont point; mais toute la Cavalerie eſt traitée également. Sur les places d'uſtencile des Cavaliers on retient deux ſols par jour pendant les 150 du quartier d'hiver : c'eſt de cette retenue que les Capitaines doivent donner à chaque Cavalier un écu de trois livres par chacun des mois de Juin, Juillet, Août, Septembre & Octobre.

Fourages. Le fourage ſe diſtribue à toutes les troupes du Roi pendant le quartier d'hiver, & on leur fait le décompte des places du non-complet. Pendant la campagne on ne fait point de décompte. L'Infanterie n'a pas de fourage : c'eſt pourquoi on n'a porté dans cet état que la dépense du quartier d'hiver pour le fourage de l'Infanterie, & qu'on l'a porté pour toute l'année à la Cavalerie. La ration de Cavalerie eſt compoſée de 15 livres de foin, 5 livres de paille, ou 18 livres de foin ſans paille quand elle manque, & de deux riers du boiſſeau de Paris d'avoine. Celle de l'Infanterie eſt compoſée de 12 livres de foin, 8 livres de paille, ou 16 livres de foin ſans paille, & du demi boiſſeau d'avoine. Cette différence dans les rations en fait une dans les prix. La ration de Cavalerie eſt évaluée à 12 ſols ſix deniers, & celle de l'Infanterie à 10 ſols. Ces
prix